

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les p'tits Acadiens Inc.	Numéro de permis 2023097	Date d'inspection Le 12 juin 2024	
Nom de l'établissement La Halte Acadienne		Numéro de téléphone (506) 727-7993	
Adresse 2930 rue Morais Bas-Caraquet NB E1W 6A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. - Les dossiers des incidents des enfants sont complets. Discussion avec l'éducatrice responsable afin de bien comprendre les rapports des incidents. Les rapports qui doivent être envoyés au mentor et ceux qui doivent simplement signer par le parent. - L'établissement fournit une orientation positive aux enfants. - L'éducatrice que les médicaments ne sont pas donnés, normalement les enfants partent quand ils ont besoin de médicament. Pendant ma visite les enfants sont en jeux libre, certain font des légo et d'autre font une activité avec de l'eau et des animaux qui grossissent dans l'eau.

original signé par Sylvie Richardson Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Le 12 juin 2024 Date
original signé par Emmanuelle Godin Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Le 12 juin 2024 Date